

CHANGEMENTS DE LOIS EN FAVEUR DES FEMMES - L'AFEAS ÉTAIT LÀ!

Allocations familiales pour les mères

1973 - Création d'un programme universel

1977 - Les allocations ne sont plus universelles.

Introduction des crédits d'impôts pour enfants

2005 - Les allocations sont à nouveau universelles

Égalité des sexes et interdiction de discrimination

1975 - Adoption d'une charte des droits et libertés de la personne en 1975 qui consacre l'égalité des sexes, interdit la discrimination, édicte le principe du salaire égal pour un travail équivalent et reconnaît l'égalité des époux.

Égalité des conjoints

1977 - La notion de «puissance paternelle» est remplacée par l'«autorité parentale» (Code civil).

1980 - Reconnaissance entière de l'égalité des femmes mariées (nouveau Code civil). Les deux conjoints exercent la direction morale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale, choisissent la résidence familiale et contribuent aux charges du mariage en proportion de leurs facultés respectives.

Assurance parentale

2006 - Création d'un régime québécois d'assurance parentale.



Partage des biens entre conjoints

1980 - Introduction de la «présentation compensatoire» dans le Code civil. Une personne conjointe qui a contribué à enrichir le patrimoine familial peut obtenir une compensation du tribunal au moment d'une séparation ou d'un divorce.

1989 - Loi rendant obligatoire le partage des biens acquis durant le mariage (patrimoine familial).

Pensions alimentaires

1980 - Création d'un nouveau système de perception des pensions alimentaires.

1987 - Indexation automatique des pensions alimentaires.

Sages-femmes

2004 - Ajout de fonds, intégration des services, entente pour accouchement à la maison

Congés pour s'occuper de sa famille

2002 - La loi sur les normes du travail prévoit jusqu'à 10 jours de congés pouvant être pris par les employées et employés pour raisons familiales (prendre soin des enfants ou de personnes non autonomes). Création, par le gouvernement du Canada, d'un «congé compassion»

Noms des femmes

1979 - Les femmes peuvent s'inscrire sur la liste électorale en utilisant leur propre nom.

Femmes collaboratrices

1980 - Les femmes qui travaillent avec leur mari dans des entreprises familiales peuvent recevoir un salaire. Ce salaire peut faire partie des dépenses d'exploitation de l'entreprise.

Femmes enceintes au travail

1979 - La loi sur les normes du travail interdit à un employeur de congédier, de suspendre ou de déplacer une salariée qui est enceinte. La loi sur la santé et la sécurité du travail introduit la notion de retrait préventif de la travailleuse enceinte.

Partage des rentes entre conjoints

1977 - Loi admettant le partage des gains admissibles au Régime des rentes du Québec entre deux personnes ex-conjointes.

Services de garde

1979 - Création des services de garde à l'enfance: garderie, halte-garderie, jardin d'enfants, garde en milieu scolaire et en milieu familial.

L'AFEAS CONTINUE DE REVENDIQUER POUR LES FEMMES, LA FAMILLE ET LA SOCIÉTÉ! ELLE RÉCLAME, ENTRE AUTRES:

ASSURANCE PARENTALE

Une prestation à toutes les femmes qui accouchent versée par le régime québécois d'assurance parentale

CONCILIATION FAMILLE/TRAVAIL

La mise en place d'une politique de conciliation famille/travail répondant aux besoins des familles, quel que soit le type d'emploi.

VIOLENCE

L'élimination de la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.

TRAVAIL INVISIBLE

Des mesures économiques, sociales et fiscales qui reconnaissent le travail invisible effectué par les femmes (soins aux enfants et aux proches en perte d'autonomie).



REMBOURSEMENT PRÊTS ÉTUDIANTS

Un congé de remboursement des intérêts et du capital d'un prêt étudiant pour un parent qui prend soin de ses enfants ayant moins de six ans.

TRAVAIL DES AIDANTES ET AIDANTS

Des services de santé, des mesures de support et de **reconnaissance pour les aidantes**. Les aidantes devraient être en mesure d'effectuer des choix éclairés et libres quant au rôle qu'elles veulent et peuvent jouer auprès de leurs proches en perte d'autonomie. L'Afeas réclame des mesures sociales et économiques qui reconnaissent les aidantes dans leur rôle et leur permettent de l'exercer dans des conditions sécuritaires pour elles et les personnes aidées.

RÉGIMES PUBLICS DE PENSIONS

Un Régime des rentes du Québec et une Pension de Sécurité de la vieillesse qui versent aux femmes des prestations justes et équitables et qui tiennent compte du travail invisible qu'elles effectuent au cours de leur vie.

SAGES-FEMMES

Le financement des **services des sages-femmes** dans toutes les régions du Québec, dans le lieu d'accouchement choisi par la femme et sa famille.

CLSC

L'ouverture des CLSC au moins 84 heures par semaine, 7 jours sur 7, avec la présence d'au moins un médecin.

SERVICES DE GARDE

Le complètement du réseau des services de garde avec au moins 75% des places dans les centres de la petite enfance (CPE) et l'ouverture des nouvelles places surtout en milieu familial.

OGM

L'obligation d'étiqueter tous les aliments contenant plus de 0,5% d'OGM (organismes génétiquement modifiés)

DÉCHETS DANGEREUX

L'interdiction d'importer au Québec des déchets dangereux, des sols contaminés et des pneus pour fin de brûlage.

PAIX DANS LE MONDE

Le maintien d'une position de non-intervention militaire dans les conflits extérieurs au Canada.